



ARRÊTÉ

relatif à la dénomination d'artères sises sur la commune de Vandoeuvres
(lotissement "La Vandoeuvraise").

du 12 décembre 1973

LE CONSEIL D'ÉTAT

vu la délibération de la commune de Vandoeuvres du 28
septembre 1973 ;

vu le préavis favorable de la commission cantonale de nomen-
clature ;

vu les dispositions du règlement sur la désignation des ar-
tères du 2 avril 1968,

ARRÊTÉ

Il est donné les noms de :

- CV-52280
- * 2877 - Chemin du Petit-Pont, à l'actuel chemin de la Troupe, du
chemin de la Seymaz au chemin des Buclines et se prolongeant,
sans issue, en direction du nord-ouest.
 - 2878 - Chemin de la Troupe, à l'artère reliant le chemin de la Seymaz
au chemin du Pré-Moineau.
 - 2879 - Chemin du Pré-Moineau (lieu-dit) à l'artère reliant le chemin
de la Seymaz au chemin de la Troupe.
 - 2880 - Chemin du Pré-Poiset (ancien lieu-dit) à l'artère reliant le
chemin de la Troupe au chemin du Pré-Moineau.
 - 2881 - Chemin des Entremailles (ancien lieu-dit) à l'artère reliant le
chemin du Pré-Poiset au chemin du Pré-Moineau.

Ces dénominations entreront en vigueur le 1er janvier 1974.

(*) = No de code du fichier d'organisation géographique (FC)

Communiqué à :
Travaux 5 ex.
Cadastre 3 ex.
Intérieur 1 ex.
Mairie 2 ex.
(O & Press)



H. L...
Certifié conforme
Le chancelier d'Etat: